

## **RÈGLEMENT DE L'OFFRE DE PARRAINAGE DE LA RÉSIDENCE NOVAGE**

*Applicables du 25/08/2025 au 31/12/2025*

Offre de parrainage proposée par NOVAGE SERVICES AMIENS, société SAS au capital de 570.000, ayant son siège social sis 45 rue Alexandre Dumas, 80 090 AMIENS, immatriculée au RCS de Amiens sous le numéro 817 697 279 00013.

### **VOCABULAIRE UTILISÉ**

« Résidence NOVAGE » : Résidence Services Seniors située à Amiens, gérée par la société NOVAGE SERVICES AMIENS.

« Bulletin de Parrainage » : formulaire que le Parrain doit utiliser pour proposer un Filleul, disponible en version papier et en version téléchargeable sur le site [www.novage.fr/parrainage](http://www.novage.fr/parrainage).

« Filleul » : toute personne physique majeure dont les coordonnées sont transmises par un Parrain via un Bulletin de Parrainage, et qui n'était pas déjà identifiée dans les fichiers commerciaux de NOVAGE à la date de réception du formulaire.

« Parrain » : toute personne physique majeure ou personne morale ayant rempli un Bulletin de Parrainage transmis à NOVAGE.

« Parrainage » : transmission par un Parrain des coordonnées d'un Filleul en vue de son emménagement au sein de la Résidence NOVAGE.

« Parrainage Confirmé » : situation dans laquelle le Filleul signe un contrat de location (T1, T2 ou T3) et y séjourne une durée minimale de six (6) mois.

« Participants » : désigne indistinctement les Parrains et les Filleuls.

### **COMMENT PARTICIPER ?**

La participation à l'offre de parrainage est gratuite.

Le Parrain doit remplir lisiblement le Bulletin de Parrainage en précisant :

- Les noms, prénoms, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du Filleul.
- Ses propres coordonnées complètes, ainsi que sa raison sociale le cas échéant.

Le Parrain s'assure, préalablement à la transmission du bulletin, du consentement du Filleul pour la transmission de ses informations personnelles.

Le bulletin peut être transmis :

- Par courrier à Résidence NOVAGE, 15 rue de l'ours et la lune, 80000 Amiens ;
- En main propre à un conseiller NOVAGE ;
- Par e-mail à : [contact@novage.fr](mailto:contact@novage.fr)

Le bulletin est considéré comme valide uniquement s'il est complet et reçu avant la première visite du Filleul.

### **CONDITIONS À RESPECTER**

- Un Parrain peut parrainer autant de personnes qu'il le souhaite.
- Un Filleul ne peut être proposé qu'une seule fois. En cas de doublon, la date de réception du bulletin fera foi.
- Le Filleul ne doit pas avoir été en contact avec la Résidence dans les 12 mois précédant le parrainage.
- Le Parrain ne peut être le représentant légal ni le descendant au premier degré du Filleul, sauf s'il s'agit d'un professionnel.

### **VALIDATION DU PARRAINAGE**

Le Parrainage est considéré comme confirmé lorsque le Filleul emménage dans un logement T1, T2 ou T3 et y réside pendant au moins six (6) mois consécutifs.

Les séjours temporaires ou simples visites ne donnent lieu à aucun avantage.

### **AVANTAGES ACCORDÉS**

#### **1. Forme des avantages**

- **Professionnels** : règlement par virement sur facture.
- **Locataires** : remise exceptionnelle appliquée au 7e mois.
- **Particuliers** : chèques cadeaux remis en main propre ou envoyés par courrier recommandé.

Les chèques cadeaux ne peuvent être échangés, ni remboursés, ni transformés en numéraire. Aucun duplicata ne sera délivré en cas de perte ou d'expiration.

#### **2. Montant de l'avantage**

Type de logement du Filleul	Avantage pour le Parrain
T1	300 € TTC
T2	600 € TTC
T3	900 € TTC

## **ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS**

Toute participation entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout usage abusif, falsification ou tentative de fraude entraînera l'annulation du parrainage ainsi que des avantages associés.

## **MODIFICATIONS DE L'OFFRE**

La Résidence NOVAGE se réserve le droit de suspendre, modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage. Les parrainages validés avant modification seront honorés selon les conditions en vigueur à la date d'emménagement.

## **TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel communiquées par les Participants dans le cadre du présent dispositif font l'objet d'un traitement conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données sont collectées et traitées par NOVAGE exclusivement aux fins de gestion de l'offre de parrainage, de vérification de l'éligibilité des Participants et, le cas échéant, de communication commerciale sous réserve du consentement préalable des personnes concernées.

Les données sont conservées pour une durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités ci-dessus et ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées au sein de NOVAGE. Aucune donnée ne sera transférée en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à la réglementation applicable, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, ainsi que d'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés par email à l'adresse suivante : [contant@novage.fr](mailto:contant@novage.fr) ou par courrier accompagné d'un justificatif d'identité à : NOVAGE, 15 rue de l'ours et la lune, 80000 Amiens.

En cas de réclamation, les Participants peuvent saisir la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

## **RÈGLEMENT DES LITIGES**

Le présent dispositif est régi par le droit français. Tout différend relèvera de la compétence des tribunaux du ressort d'Amiens.